

également excellent pour les producteurs laitiers, surtout lorsqu'on songe aux millions de dollars que versent les grandes industries de boissons gazeuses chaque année en publicité. Par comparaison aux budgets des groupements intéressés à la consommation du lait et de ses sous-produits, nous nous trouvons en face d'une situation tragique.

Nous constatons tous, malheureusement, que le marché du beurre est envahi par la margarine. Pourquoi existe-il l'augmentation de la consommation de margarine? Ce n'est pas parce que ce produit a meilleur goût que le beurre. Non! C'est qu'il se vend moins cher. Ceci revient toujours à une question de pouvoir d'achat. Certains intéressés à la vente de la margarine soutiennent que ce produit artificiel, coloré au besoin, est moins coûteux et plus à la portée des petits salariés.

Il ne me semble pas juste que le bon beurre naturel soit réservé aux citoyens à l'aise et qu'un succédané soit offert aux ouvriers. Tous les citoyens ont le droit de consommer un de nos meilleurs aliments canadiens, et n'allons pas faire la grave erreur d'indisposer les consommateurs et de les détourner des produits agricoles, au point où des succédanés envahiraient le marché et seraient acceptés au détriment des ventes et du revenu des fermes laitières. Les ventes de beurre diminuent dans la mesure où les ventes de margarine augmentent.

Au lieu d'essayer de régler le problème en commençant par les cultivateurs, qui déjà n'en peuvent plus, et d'essayer de leur faire supporter des réductions du prix de revient, il y aurait peut-être lieu de mettre un peu plus d'ordre dans la mise en marché des produits laitiers. On pourrait s'inspirer de certains commerces, comme celui de l'automobile, par exemple, où l'on surveille les droits d'entrée des voitures étrangères au pays.

Le problème vient du fait que les producteurs manquent de débouchés pour leurs produits laitiers. Il serait dans l'ordre de chercher des moyens de déboucher certains cerveaux qui ne se rendent pas compte qu'ils contribuent à maintenir une sous-consommation au sein de notre population, en adoptant certaines mesures législatives qui raréfient le pouvoir d'achat au lieu de l'équilibrer. Les taxes de toutes sortes nous en donnent un exemple frappant.

Je reconnais qu'une politique laitière bien équilibrée permettant aux cultivateurs d'écouler leur production serait idéale. Mais en attendant, la politique de subventions peut avoir des effets bienfaisants, si elle est mieux ajustée.

Le système de production au Canada, dans le domaine agricole comme ailleurs, s'est constamment amélioré. Je ne crois pas qu'un seul Canadien craigne que dans 10 ans, ou même 50 ans, son pays ne soit plus capable de produire du blé, du beurre et de la viande. La confiance des canadiens dans le système de production est entière. Par contre, le système financier n'est pas en harmonie avec le système de production. Les cultivateurs canadiens produisent tout ce qui nourrit, alors que le système financier raréfie le crédit.

• (4.10 p.m.)

Il y a des hommes qui sont capables d'une irreflexion abominable. Il est incroyable de constater à quel point l'habitude de voir les empêcher de regarder. Il n'est pas du tout nécessaire d'avoir fait un cours universitaire pour comprendre que sous le régime où nous vivons, la liberté

[M. Dionne.]

est conditionnée par l'argent qui reste dans notre portefeuille. Si le gouvernement en prend trop, en prélevant impôts et taxes visibles ou non, les citoyens se révoltent, et ce avec raison.

Il serait nécessaire d'intensifier un programme de publicité en faveur de la consommation du beurre et de tous les autres produits laitiers. Il n'est pas normal, dans notre pays, que des familles ouvrières, à cause du faible revenu dont elles disposent, utilisent la margarine et se privent du bon beurre canadien.

Je crois aussi que la plupart des cultivateurs accordent leur plein appui à tous les programmes établis selon la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, soit l'ARDA. Ces programmes ont pour but de remettre en valeur et d'améliorer l'utilisation des terres agricoles, des ressources hydrauliques, des forêts et, finalement, les revenus et l'efficacité des fermes.

La loi de l'ARDA devrait donc être administrée avec objectivité et prudence, de façon à réduire au minimum les programmes économiques et humains qui accompagneront nécessairement ces ajustements dans le domaine de l'agriculture.

Vu que les besoins présents sont urgents, nous demandons que le gouvernement fédéral, en coopération avec les provinces, s'efforce de définir et de développer le cadre général de la politique qui orientera le programme ARDA durant les années à venir. Nous demandons aussi que l'aide financière soit suffisante pour prévenir tout délai dans l'exécution des programmes qui sont déjà élaborés.

Je donnerai maintenant une description de ce qui se produit.

Dans la circonscription de Kamouraska, que je représente, nous avons un projet de construction d'«*aboiteaux*» en bordure du fleuve Saint-Laurent, ce qui permettrait la récupération de milliers d'acres de terre et augmenterait, dans une proportion considérable, le rendement des terres dans plusieurs paroisses situées près du fleuve. Ce projet est à l'étude depuis 1937. Je voudrais le signaler au ministre de l'Agriculture (M. Olson) et à son secrétaire parlementaire (M. Lessard). A ce moment-là, 34 propriétaires riverains ont signé un acte accordant un droit de passage sur leurs propriétés, gratuitement, afin de faire les travaux de réfection nécessaires.

Un chaînage fait en 1951 démontre qu'il existe 325 arpents de terre de bonne qualité à récupérer, dans certains secteurs. En novembre 1951, une répartition au montant de \$81.12 a été payée au ministère de l'Agriculture du Québec par le Conseil de comté pour certains travaux que ce ministère a exécutés relativement à cet «*aboiteau*».

En 1953, l'honorable Laurent Barré, alors ministre provincial de l'Agriculture, estimait le coût de la construction de cet «*aboiteau*» à environ \$50,000 et demandait une subvention de \$5,000 au Conseil de comté avant d'autoriser les travaux, ce qui semblait trop onéreux aux intéressés, étant donné les circonstances.

En 1956, M. Avila Bédard, sous-ministre des Terres et Forêts du Québec, autorisait l'arpenteur Marc Thiboutôt, de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, à faire l'arpentage, à établir les plans et à préparer le livre de renvoi, afin d'émettre des titres aux futurs acquéreurs.

En 1961, le ministère des Terres et Forêts remettait au ministère des Richesses naturelles les droits de grève.